



## Depot de plainte contre moi pour des faits qui sont faux

Par **mag**, le **20/01/2011** à **20:27**

Bonjour,

je vous explique rapidement mon cas, depuis plusieurs mois ma fille de 11 ans est harcelé par une fille âgée d'un an de plus un jour j'en ai eu assez et j'ai appelé les parents la maman m'a dit quelle allez régler le problème mais rien ne se fait après avoir raccroché une demi-heure après le harcèlement continue par téléphone, cette fille faisant partie du même club de danse de ma fille un jour après un spectacle je tombe sur elle (il y avait plus de 100 personnes dans la salle) et donc je lui est demandé d'arrêter d'embêter ma fille et mon mari lui a dit si tu continue à embêter ma fille j'irai voir tes parents et voilà comment s'est passée cette discussion et quelque jour plus tard une reçoit une convocation au commissariat car cette jeune fille a porté plainte avec sa mère en disant que mon mari l'aurait menacé et qu'il lui aurait "fracassé l'épaule" en la serrant fortement tout ces faits sont faux mais la gamine a un certificat médical ma question est à votre avis comment cela va se finir car nous ne savons pas comment faire pour prouver notre bonne foi merci pour vos réponses elles me seront bien utiles car nous passons en confrontation prochainement

Par **chris\_idv**, le **21/01/2011** à **15:59**

Bonjour,

Le certificat médical vient confirmer le dépôt de plainte par une preuve qu'il sera difficile, voire impossible, de contester:

o soit votre mari est effectivement à l'origine de l'épaule "fracassée": sur une enfant de 12 ans il faut quand même serrer très fort pour un tel résultat !!!

o soit vous devez envisager l'hypothèse que la jeune fille a eu ce traumatisme à postériori de l'explication uniquement verbale (volontairement ou non).

Essayer de recueillir le maximum de témoignages (en votre faveur) de personnes présentes lors de l'altercation.

Reste à savoir quelle est la situation de votre mari: s'il s'agit d'un ancien pilier de rugby avec un casier judiciaire pour violences il est certain que la situation sera beaucoup plus difficile à gérer que s'il fait 50kg, n'a aucun casier judiciaire, et enseigne la poésie à des enfants dans un centre aéré où il est unanimement reconnu par des parents d'élèves depuis 20 ans pour la qualité de son travail pédagogique ...

Cordialement,

Par **kaper62**, le **23/01/2011** à **20:57**

je suis dans le même département que vous et dans la même situation. Avez vous pris un avocat, avez vous déjà été auditionné ?